

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille vingt, mercredi vingt six février, dix huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

Etaients présents :

M. Charron Maire,

M. Somon 1^{er} Adjoint, Mme Lemarchand 2^{ème} Adjointe, M. Leclère 3^{ème} Adjoint,

Mme Danger, M. Leprince, Mme Agnès, Mme Bocca, Mme Tanay, Mme Théroude, Mme Bocca, M. Quartier,

Étaient absents excusés : M. Emerald, Mme Lefebvre, M. Lenormand,

Était absent non excusé : M. Fréret,

Secrétaire de séance : Mme Lemarchand,

Date de convocation : 17 février 2020

FINANCES

2020/05 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Madame Nicole Couturier, comptable du trésor de la Trésorerie de Rives en Seine et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget primitif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du comptable public.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget primitif pour le même exercice.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par, 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Déclare que le compte de gestion du budget primitif réalisé par Madame Nicole Couturier, comptable du trésor, pour l'exercice 2019, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et autorise le Maire à le signer.

2020/06 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. Sylvain SOMON, élu Président, présente le compte administratif 2019 de la commune qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévu	1 274 152.19 €
	Réalisés	681 013.29 €
	Reste à réaliser	220 000.00 €
Recettes	prévu	1 274 152.19 €
	Réalisés	756 651.52 €
	Reste à réaliser	0.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévu	1 130 172.02 €
	Réalisés	830 536.44 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	prévu	1 130 172.02 €
	Réalisés	1 182 595.82 €
	Reste à réaliser	0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement	75 638.23 €
Fonctionnement	352 059.38 €
Résultat global	427 697.61 €

Le Maire ayant quitté la salle, M. Sylvain SOMON, élu Président, demande aux élus de voter le compte administratif 2019. Le Maire ne prenant pas part au vote, Le compte administratif 2019 est approuvé par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

2020/07 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement sur ex. 2019 de	- 31 701.64 €
Report excédent des années antérieures de	383 761.02 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de	352 059.38 €

Un excédent d'investissement sur ex. 2019 de	73 983.51 €
Report excédent des années antérieures de	1 654.72 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	75 638.23 €
Des restes à réaliser de	220 000.00 €
Soit un besoin de financement de	144 361.77 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent de fonctionnement de	352 059.38 €
Affectation en réserve au compte 1068 en investissement de	144 361.77 €
Résultat reporté au compte 002 en fonctionnement de	207 697.61 €
Résultat reporté au compte 001 en investissement de	75 638.23 €

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affectation du résultat 2019.

2020/08 – COMMERCE – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER, COMPLEMENT
DELIBERATION DU 8/11/2019

- Sa délibération n° 2019/41 du 8 novembre 2019, décidant la prise en charge par la commune de la quasi-totalité de l'équipement du commerce afin de solliciter des subventions auprès de différents organismes
- Que le dossier présenté au Groupe d'Action Locale au titre du programme Leader Seine Normande a reçu la note de 26.80/30, il est donc possible de déposer la demande de subvention auprès de la Région à ce titre.
- L'ajustement des devis de l'équipement à engager pour le commerce, soit un montant total HT de 38 733.82 €

Le Conseil Municipal, à 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Fixe comme suit le plan de financement pour le matériel et l'équipement du commerce

DEPENSES (HT)

Matériel et équipement : 38 733.82 €

TYPES DE FINANCEMENT

Autofinancement : 7 746.76 €

FEADER Sollicité : 30 987.06 €

TOTAL 38 733.82 €

Autorise Le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ce projet.

JEUNESSE

2020/09 – ACCUEIL DE LOISIRS 2020

La commune de Vatteville-la-Rue ouvre l'accueil de loisirs de Vatteville-la-Rue :

Session printemps

- du 20 avril au 24 avril 2020 de 9h à 18h pour la section ados. La capacité d'accueil est de 16 ados âgés de 12 à 17 ans révolu.
Lors des journées continues les familles fourniront le repas du midi
Le forfait semaine est fixé à 35 € pour les familles habitant le territoire de Caux Seine Agglo et 39 € pour les extérieurs à Caux Seine Agglo.

Session été

- du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020 de 9h à 17h pour la section enfance.
 - du 6 juillet 2020 au 24 juillet 2020 de 9h à 17h pour la section ados.
- Les enfants doivent être âgés de 6 ans révolu à 17 ans révolu.
- l'accueil fera l'objet d'une déclaration DDCS et la capacité d'accueil est de 90 enfants.
Les séjours suivants seront proposés (dans la limite des places disponibles) :
Pour les enfants nés de janvier 2008 à décembre 2010 (ou classe de CM1, CM2 et 6^{ème} pour l'année scolaire 2019/2020)
- séjour de 2 nuits à Jumièges du mardi 7 juillet au jeudi 9 juillet 2020
- séjour de 4 nuits à Pont d'Ouilly du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2020

Pour les jeunes nés du 25 juillet 2002 à décembre 2007 (ou classe de 5^{ème} et au-delà sur l'année scolaire 2019/2020)

- séjour de 2 nuits à Montfort sur Risle du mercredi 8 juillet au vendredi 10 juillet 2020
- séjour de 3 nuits à Rouen du mercredi 15 juillet au vendredi 17 juillet 2020
- séjour de 4 nuits à Pont d'Ouilly du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2020

- L'accueil se déroule dans les locaux du restaurant scolaire et de la salle de motricité. La commune met à disposition de l'accueil les infrastructures suivantes : salle polyvalente, la bibliothèque, le terrain de sports et les locaux annexes.
- Les repas sont confectionnés par le personnel communal.
- La tarification sur site est à la semaine, les veillées et sorties exceptionnelles sont en supplément.
- La tarification pour les séjours est forfaitaire et se substitue à la tarification à la semaine.

Tarif dégressif *	enfant Vatteville + CVS imposable	enfant Vatteville + CVS non imposable	enfant extérieur CVS imposable	enfant extérieur CVS non imposable	veillée	Nuitée au centre	Forfait séjour 2 nuits	Forfait séjour 3 nuits	forfait séjour 4 nuits
1 ^{er} enfant par l'âge	43.45 €	36.20 €	58.00 €	49.00 €	4.90 €	12 €	79.50 €	106 €	132.50 €
2 ^{ème} enfant par l'âge	37.00 €	31.20 €	49.00 €	41.00 €	4.90 €	12 €	70.50 €	94 €	117.50 €
3 ^{ème} enfant et plus	29.60 €	24.50 €	39.00 €	33.00 €	4.90 €	12 €	61.20 €	81.6 €	102.00 €

**Le tarif dégressif s'applique aux frères et sœurs inscrits sur la même semaine, le taux plein s'appliquant au plus âgé.*

- Pour bénéficier du tarif « non imposable » la feuille d'imposition doit comporter la mention « vous êtes non imposable sur le revenu »,
- le tarif « enfant Vatteville-la-Rue + CVS non imposable » sera appliqué aux enfants de l'ASE placés en famille à Vatteville-la-Rue,
- Toute semaine entamée est due, excepté si un certificat médical est fourni,
- Les titres sont émis par la mairie et transmis aux familles par la trésorerie de Rives en Seine,

Les salaires des animateurs et du directeur pour les contrats de travail occasionnel pour la durée du centre sont fixés comme suit :

Session Printemps

Animateur sur 1 semaine : 323 € brut + les congés payés

Session été

La directrice sur 4 semaines : 1 683 € brut + les congés payés

L'animateur référent sur 4 semaines : 1 369 € brut + les congés payés

Les animateurs sans séjour sur 4 semaines : 1 302 € brut + les congés payés

Les animateurs sans séjour sur 3 semaines : 988 € brut + les congés payés

Les animateurs avec séjour sur 4 semaines : 1 488 € brut + les congés payés

Les animateurs avec séjour sur 3 semaines : 1 173 € brut + congés payés

Les animateurs au-pair à la journée (en fonction des besoins) : 28.60 € brut + congés payés

Le Maire ou ses adjoints sont autorisés à engager toute démarche relative au recrutement de l'équipe pédagogique ainsi qu'à l'établissement des bulletins de salaire et des émissions de titres. Inscrit les dépenses et les recettes au budget communal 2020.

FORET

2020/10 – TRAVAUX FORET 2020

Après avoir pris connaissance du programme des actions à mener en forêt communale sur l'année 2020, proposé par l'ONF, et conforme à l'aménagement forestier, d'un montant estimatif de 16 490.00 € HT,

Le Conseil Municipal, à 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- Approuve le programme d'actions à mener en forêt communale sur l'année 2020,
- Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer le devis correspondant aux travaux à mener
- Impute la dépense au compte 61524 du budget primitif 2020

2020/11 – POINT D'ACCUEIL RANDONNEURS - CONVENTION

Considérant ce qui suit :

La commune de Vatteville-la-Rue dispose de nombreux itinéraires de randonnées, dont les points de départs sont situés dans le centre-bourg de la commune, à proximité d'un commerce d'épicerie/bar, peu utilisé par les randonneurs. La commune a sollicité Caux Seine agglo pour construire un point d'accueil pour les randonneurs, sur un terrain qu'elle met à disposition. Ce projet est destiné à tous les randonneurs, qu'ils soient à pied, à cheval, à vélo (VTT et cyclotouristes).

La construction d'un point d'accueil pour les randonneurs à Vatteville-la-Rue, à proximité immédiate de l'épicerie du centre-bourg, a pour objectifs :

- de favoriser l'itinérance multimodale (randonnées pédestres, équestres, VTT, cyclotourisme)
- d'identifier un point de rassemblement abrité pour les randonneurs
- de faciliter les échanges entre les randonneurs et le commerce local d'épicerie/bar
- d'utiliser le bois présent sur les parcelles forestières avoisinantes, en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande
- de permettre l'organisation d'événements par la commune ou les commerçants locaux, afin de dynamiser le centre-bourg

A cet effet, il a été identifié un terrain sur lequel l'ouvrage pourra être construit et appartenant à la commune de Vatteville-la-Rue,

ceci expose, il convient de mettre à disposition de Caux Seine agglo l'emprise de la parcelle nécessaire à la construction.

Le Conseil Municipal, à 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- Autorise Le Maire ou le 1^{er} adjoint, à signer une convention de travaux et de gestion avec Caux Seine Agglo concernant les modalités de réalisation de ce point d'accueil randonneurs sur la parcelle communale ZK 119 située 204 Rue de l'Eglise.
- Cette convention prévoit que les ouvrages resteront la propriété de Caux Seine Agglo pendant une durée de 5 ans à compter de leur réception, à la suite de quoi ils pourront être rétrocédés définitivement à la commune de Vatteville-la-Rue.

Considérant

- Le projet de construction d'un point d'accueil randonneurs, sur la commune de Vatteville-la-Rue, située sur la parcelle ZK119 porté par Caux Seine Agglo en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et l'Office National des Forêts,
- La convention de travaux et de gestion établie entre Caux Seine Agglo et la commune de Vatteville-la-Rue concernant les modalités de construction d'un point d'accueil pour les randonneurs situé sur le terrain propriété communale entre l'épicerie et le local technique,
- L'importance des massifs forestiers sur la Presqu'île de Brotonne permettant la réalisation de cet équipement avec des bois issus de nos forêts de nature à valoriser les productions locales,
- Le besoin de châtaigniers pour la réalisation de la couverture en bardeaux,
- La présence en forêt communale de Notre Dame de Bliquetuit de châtaigniers de belle qualité dont la sélection a été validée par Caux Seine Agglo sur les conseils de l'ONF et de l'entreprise chargée de la préparation des bardeaux,
- Que la commune de Notre Dame de Bliquetuit, accepte de vendre à la commune de Vatteville-la-Rue ces châtaigniers sur une estimation des besoins de 26 m3 en volume et de 70 € le m3 TTC
- Que Caux Seine Agglo prendra à sa charge un montant équivalent au volume définitif pour un prix de 60€ le m3 TTC,

Le Conseil Municipal, à 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- Donne son accord pour l'achat des dits châtaigniers à la commune de Notre Dame de Bliquetuit sur la base des estimations suivantes : 26m3 à 70€ le m3
- Autorise le Maire :
 - à mandater cette dépense au compte 6068 du Budget primitif 2020 au profit de la commune de Notre Dame de Bliquetuit,
 - à émettre un titre au compte 70876 du budget primitif 2020 à Caux Seine pour le remboursement partiel de cet achat, montant estimé à 26 m3 x 60 € le m3 €

La séance est levée à 19 h 50 minutes

CHARRON Jacques	SOMON Sylvain	LEMARCHAND Gisèle
LECLERE Vincent	DANGER Jeannine	LEPRINCE Philippe
LEFEBVRE Aurélie	AGNES Mireille	EMERALD Didier
BOCCA Véronique	FRERET Jean-François	TANAY Stéphanie
LENORMAND Didier	THEROUDE Brigitte	QUERTIER Michel